

ment une période de temps où les polices et les hypothèques vont diminuer d'elles-mêmes, mais je ne crois pas, de la façon dont c'est exprimé, que nous allons vraiment créer une société fédérale. Nous allons perdre les avantages qu'ont apportés les changements dans la loi, en 1965.

Le PRÉSIDENT: Un moment s'il vous plaît. Je voudrais simplement porter à l'attention des membres qu'une fois que la deuxième cloche aura sonné, nous ne pourrons plus continuer. Si le comité veut passer le bill au vote nous allons procéder. Cette explication vous suffit-elle?

M. PETERS: Non, elle ne me suffit pas, monsieur le Président. Nous devrions peut-être demander d'autres témoins ou quoi encore, parce qu'à mon avis, le principe que nous discutons est d'une assez grande importance et définitivement contraire à tout ce que nous avons touché jusqu'ici. Il me semble que...

Le PRÉSIDENT: Quel témoin plus important voulez-vous que M. Humphrys, surintendant du Département des assurances pour le Canada? Croyez-vous que la décision d'un autre aura plus de poids quant à savoir si on devrait permettre la chose ou non aux grandes compagnies?

M. PETERS: Ce n'est pas ce que je veux dire. A mon avis, nous devrions...

Le PRÉSIDENT: Je regrette, Messieurs, mais il me faut remettre cette réunion à une date indéterminée. La séance est levée à la demande du président.